



Les MOOCs : révolution ou désillusion ? Le savoir à l'heure du numérique

Par Lucien Rapp,

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse-Capitole,
Vice-président de l'Université de Toulouse-Capitole, Professeur affilié à HEC, Paris.

Préface de Jean-Marc Daniel

Parmi les défis auxquels l'université doit ou devra faire face dans les prochaines années figure incontestablement l'impact de la technologie sur les structures universitaires et le contenu des cours dispensés. En particulier, les MOOCs – massive open online courses –, ces cours en lignes « massifs » et « ouverts », provoquent de multiples interrogations. Reste à savoir s'ils représentent véritablement la révolution annoncée.

L'Institut de l'entreprise publie un rapport sur le sujet signé par Lucien Rapp, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse-Capitole : Les MOOCs : Révolution ou désillusion ? Le savoir à l'heure du numérique.

Son travail rassemble un très grand nombre des données dont on dispose aujourd'hui sur ces nouveaux outils et analyse les effets de ces derniers selon une triple perspective : celle du monde académique et institutionnel, de la société et des entreprises. Ni réquisitoire ni plaidoyer, il s'agit avant toute chose de l'instantané d'un phénomène naissant en Europe et du débat qu'il suscite outre-Atlantique. L'auteur enfin passe notamment au crible un certain nombre de mythes que ce phénomène a vu émerger.

L'Institut de l'entreprise souhaite par ce rapport inviter chacun des acteurs concernés tant au niveau national qu'à l'échelle européenne à prendre acte du changement de perspective qu'ouvrent les MOOCs et à en tirer toutes les conséquences

DÉCONSTRUIRE LES MYTHES

Annoncés avec fracas en 2012, les MOOCs portaient en eux les germes d'une triple révolution : technologique, économique et pédagogique. Deux ans après, il convient d'aborder ce phénomène avec davantage de recul. Ainsi trois mythes engendrés par l'arrivée des MOOCs méritent d'être remis en cause :

- celui de l'Université virtuelle : contrairement à ce qui a pu être craint ou espéré, les MOOCs ne devraient pas se substituer totalement à l'enseignement « présentiel ».
- celui de la démocratisation de l'accès au savoir : si en théorie l'ouverture des MOOCs rend ce dernier accessible à tous, elle n'abolit pas pour autant la nécessaire motivation pour assimiler ce dernier – elle la renforce même.
- celui d'une explosion des gains de productivité pour les universités : conséquence des deux premiers points évoqués, ces gains devraient être modestes.

RÉPONDRE AUX ATTENTES

Déconstruire ces trois mythes ne signifie pas s'opposer au développement des MOOCs. Incontestablement, ces derniers répondent à une double demande, sans concurrencer l'enseignement donné en présentiel, celle d'une plus grande professionnalisation et personnalisation des cursus. C'est pourquoi l'auteur associe le développement futur des MOOCs à la convergence de l'innovation technologique et de ces attentes sociales.

On voit ainsi se dessiner les contours possibles de l'Université de demain, plus attentive aux attentes et aux capacités de progression de chacun. L'Université reposerait alors sur des parcours

hybrides combinant les opportunités d'une dématérialisation des techniques d'apprentissage et les vertus de méthodes de formation plus traditionnelles, impliquant l'enseignement d'un professeur à ses élèves. Elle se caractériserait aussi par un nouveau rapport au temps qui pourrait bouleverser les cursus et contraindre à repenser l'organisation des parcours. Avec le développement des MOOCs, en effet, ce ne sont plus les heures de présence sur le campus qui comptent, mais l'acquisition effective de connaissances sanctionnées par un diplôme, quel que soit le temps passé à cette fin.

LES PROPOSITIONS

- Axe n°1 : Prendre de l'avance en misant sur l'Europe

Le système d'enseignement supérieur européen reste encore une référence, mais nos établissements agissent en ordre dispersé, le plus souvent dans la division et parfois même dans l'affrontement. Cet attentisme menace l'Europe et pourrait la rendre vulnérable vis-à-vis des innovations technologiques venues des États-Unis en la matière.

Proposition : Favoriser une solution européenne en coordonnant à ce niveau les initiatives des établissements nationaux désireux de constituer entre eux des consortiums européens pour mettre en œuvre des MOOCs. Ces consortiums utiliseront les moyens techniques de plateformes d'initiative communautaire construites en partenariat avec l'industrie européenne.

- Axe n°2 : Prendre acte du changement de perspective qu'ouvrent les MOOCs : le temps passé à étudier compte moins désormais que l'acquisition effective de connaissances et de compétences.

Propositions :

- Elaborer des parcours d'insertion ou de réinsertion dans l'entreprise moins linéaires (temps partiel, apprentissage).

- Pour les entreprises, réaliser qu'elles peuvent être des lieux de production de savoirs ou de savoir-faire.

- Axe n°3 : Face au coût de la « numérisation » de l'enseignement, s'interroger sur les conséquences en termes de droits d'inscription.

La « numérisation » de l'enseignement a un coût que seuls des établissements prestigieux s'appuyant sur des fondations pléthoriques peuvent supporter. Ce coût pourrait se révéler en France rapidement incompatible avec les capacités financières très limitées d'établissements dépourvus de ressources propres.

Proposition : Augmenter le montant des droits d'inscription et les conditions financières d'accès à l'enseignement supérieur.

- Axe n°4 : Accorder des crédits aux étudiants suivant des MOOCs.

Le développement de MOOCs en France implique un encadrement juridique spécifique. Un tel encadrement pourrait s'inspirer de la loi votée en 2013 (mais non appliquée à ce jour) par l'Etat de Californie, imposant que les universités soient tenues d'accorder des crédits aux étudiants suivant certains cours en ligne.

Proposition : Mettre en place une expérience nationale d'attribution de crédits, limitée à un certain nombre de cursus pour lesquels la demande est forte, tels que la première année de médecine ou les IUT.

- Axe n°5 : Trouver une alternative européenne au classement de Shanghai, qui survalorise les activités de recherche au détriment de l'enseignement.

Proposition : Si la généralisation des MOOCs advenait, soutenir les projets de classements alternatifs conduits par l'Union Européenne et obtenir qu'ils prennent davantage en compte l'offre numérique de chaque établissement.

